

Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures
Commune de DOUELLE – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle – Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 4 possédant une procuration
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CABRERETS
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
SAINT GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 19 suppléants

ARCAMBAL

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO Didier, tit),

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Titulaire : M. SECOND Dominique,
Titulaires : M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine (procuration
donnée à M. MUNTE Serge, tit), Mme BONNET Catherine
(procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise, tit), M.
DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,
Suppléant : M. GARD Michel,
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECMONT

Suppléant : M. COMBET Gil,
Suppléant : M. OUVRARD François,
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,
Suppléant : M. BARDINA Fabien,
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,
Titulaire : M. SABOT Aimé,
Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Suppléant : M. PONS Stéphane,

MERCUES

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme
LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,
Suppléant : M. SOULIER Yves,

PRADINES
SAINT CIRQ LAPOPIE

Titulaire : M. LIAUZIN Christian,
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,
Titulaire : M. BORIES Olivier,
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,
Suppléant : M. RIGAL Serge,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléant : M. BONNET Frédéric,
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,
Suppléant : M. GILES Jérôme,

VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

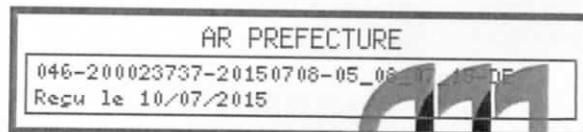
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Politiques contractuelles

Objet : Approbation du contrat régional unique de l'agglomération du Grand Cahors 2015-
2017/2020

A été adopté à l'Unanimité

Affiché
Le 20 JUIL. 2015



GRAND
CAHORS

Délibération n° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Magali GOSSE
Service : Politiques contractuelles

Objet : Approbation du contrat régional unique de l'agglomération du Grand Cahors 2015-2017/2020

Mesdames, Messieurs,

Vu les délibérations n° 14/AP/06.05 de l'Assemblée Plénière de la Région Midi-Pyrénées, en date du 26 juin 2014, et n° 14/12/11.18 de la Commission Permanente en date du 11 décembre 2014, relatives aux principes des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles régionales, la Région Midi-Pyrénées souhaite œuvrer en priorité pour la croissance et l'emploi dans les territoires et favoriser l'émergence et la structuration de nouveaux territoires de projets proches des territoires vécus. Dans cette perspective, un contrat régional unique, mobilisant l'ensemble des dispositifs et moyens financiers régionaux, est conclu avec notamment les agglomérations, compte tenu de leur rôle de centralité et de "pivot" au cœur des zones d'emploi.

Ce contrat s'appuie sur les premières réflexions du projet de territoire, en cours de finalisation. Il s'articule autour des priorités communes du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 et des fonds européens 2015-2020 et des domaines d'intervention de la Région Midi-Pyrénées en matières de :

- mobilité multimodale,
- enseignement supérieur, recherche et formation,
- développement économique et innovation,
- aménagement numérique du territoire,
- transition énergétique et écologique,
- politique de la ville,
- cadre de vie,
- tourisme et grands équipements culturels et sportifs.

L'agglomération du Grand Cahors, au cœur du futur Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy pourra bénéficier à travers ce contrat, d'une enveloppe prévisionnelle régionale de 3,3 millions d'euros pour la période 2015-2017.

La gouvernance du contrat est organisée par deux instances proposées par la Région :

- le comité de pilotage stratégique et de suivi chargé de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs, à l'échelle de l'agglomération,
- le comité d'orientation stratégique et de programmation à l'échelle de la zone d'emploi, soit à l'échelle du PETR, chargé d'examiner les programmes opérationnels annuels des thématiques communes à l'agglomération et au PETR.

Le contrat régional unique de l'agglomération du Grand Cahors est annexé à la présente délibération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de contrat régional unique de l'agglomération du Grand Cahors 2015-2017/2020, ci-annexé, sous réserve des dernières modifications apportées par les partenaires ;
- b- D'approuver l'engagement des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de ces actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAUSSOUZE-FAURE